

« Evaluer des activités et des programmes d'éducation thérapeutique »

Janvier 2021

LA FORMATION A UNE DUREE DE 3 JOURS : 2 JOURS CONSECUTIFS + 1 JOUR QUELQUES SEMAINES PLUS TARD. ELLE PERMET AUX PARTICIPANTS DE CONCEVOIR OU D'AMELIORER LE DISPOSITIF D'EVALUATION D'UNE ACTIVITE OU D'UN PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DONT ILS ONT LA RESPONSABILITE.

Pré-requis - Public

Toute personne déjà formée à l'éducation thérapeutique et pratiquant cette activité.

Objectifs

- Repérer les finalités et les enjeux de l'évaluation en éducation thérapeutique
- Identifier des méthodes d'évaluation adaptées à l'éducation thérapeutique
- Analyser plusieurs évaluations de programmes d'éducation thérapeutique
- Construire ou affiner des protocoles et instruments d'évaluation en rapport avec les projets des participants

Contenu

- Définitions de l'évaluation, les différents types d'évaluation
- L'évaluation en éducation thérapeutique : finalités, recommandations officielles, textes réglementaires
- Analyse des protocoles et des résultats de l'évaluation de plusieurs programmes ou activités d'éducation thérapeutique
- De la modélisation d'une intervention à son évaluation : les étapes de la démarche évaluative
- Travail collectif sur les projets ou dispositifs d'évaluation proposés par les participants

Démarche pédagogique

Les participants à la formation sont des professionnels en activité : la formation s'appuie donc sur leur expérience et sur l'analyse de leurs pratiques. Des séances de travail en petits groupes facilitent l'expression de chacun et les échanges. Lors du troisième jour de formation, les travaux réalisés par les participants pendant l'intersession sont présentés et analysés collectivement. Des apports théoriques sont réalisés, par le formateur, sous forme d'interventions qui viennent étayer les réflexions et les productions des participants. Tous les thèmes abordés donnent lieu à la remise d'une bibliographie en rapport.

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire de satisfaction des participants (évaluation d'impact de niveau 1)
- Mise en situation pour évaluer l'acquisition de connaissances et compétences (évaluation d'impact de niveau 2).
- Plan d'action permettant d'évaluer la façon dont chaque participant prévoit de faire évoluer ses pratiques professionnelles (évaluation d'impact de niveau 3).

Tarif

Nous consulter : formation@afdnet.net